

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE – RENDU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT

DE

LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 6 avril 2022

Convocation du 28 mars 2022

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués en exercice : 21

Présents votants : 9

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 11

Membres élus présents : M. BAYARD Jean-Marie – M.GALAND Jean – Mme EYHERAMONNO Mauricette – Mme LOCHON Nathalie – Mme LESCOUL Caroline -

Membres civils présents : Mme CHAUDET Sylvie – M. De CHALUP Hugues – M. HENRY Christophe – M. TESSIER Pascal

Pouvoirs : Mme BOULIN Sylvie à Mme CHAUDET Sylvie - Mme REGIS Marie-France à M. GALAND Jean

Excusés : Mme GREAULT Valérie – Mme GIRAUD Denise - Mme JANICOT Laurine – Mme LARROCHE Claude – Mme PINAUD Véronique

Absents : Mme CANOT – DUMONT Geneviève – Mme CHAILLE Corinne – Mme DAROLLE Nicole - Mme PARACHOU Véronique – Mme TILLET FAURIE Martine

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHAUDET

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 23 mars 2022

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents ;

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S, le Procès-Verbal du Conseil d'administration du 23 mars 2022.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

➤ adoptent à l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS en date du 23 Mars 2022.

2/ Adoption du Procès-Verbal du ROB présenté par Madame la Présidente le 23 mars 2022

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents ;

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires, à l'aval des administrateurs.

Ces derniers n'apportent aucune observation sur le procès-verbal.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

➤ Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du Conseil d'Administration relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 23 mars 2022.

3/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62100 (M14)

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents.

Il est rappelé que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du Budget principal 62100 (M14) dressé par le Comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

Voix pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2021 relatif au budget 62100 (M14) du C.I.A.S.**

4/ Vote du Compte Administratif du Budget 62100 (M14)

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents ;

Considérant que Monsieur Jean GALAND, membre du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Madame la Présidente était excusée et de fait n'était donc pas présente lors du vote du compte administratif ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

Monsieur Jean GALAND a explicité le rapport relatif au Compte Administratif et a fait procéder au vote de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le Compte Administratif 2021 relatif au Budget principal 62100 (M14) du C.I.A.S du Fronsadais, lequel peut se résumer de la manière suivante :

VUE D'ENSEMBLE CA 2021 CIAS DU FRONSADAIS

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 315 499.12	G 335 352.73
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	C 0.00 (si déficit)	I 26 227.54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0.00 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + Reports)		= A+B+C+D 315 499.12	= G+H+ I+J 361 580.27
		=	=
Restes à réaliser à reporter En N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser A reporter en N+ 1	=E+F 0.00	=K+L 0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	=A+C+E 315 499.12	= G+I+K 361 580.27
	Section d'investissement	=B+D+F 0.00	=H+J+L 0.00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 315 499.12	= G+H+I+J+K+L 361 580.27

5/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62100 (M14)

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents.

Vu le projet d'affectation du résultat transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 relative au budget M14 du CIAS du Fronsadais,

33010001649 Code INSEE	C.I.A.S FRONSADAIS C.I.A.S DU FRONSADAIS	2021
---------------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice	21
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres exprimés	11
VOTES POUR	11
Contre	0
Abstentions	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 853,61
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 227,54
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	46 081,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (s. déficit) R 001 (s. excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	46 081,15
1) Affectation en réserves R1066 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	46 081,15
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

Voix pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **D'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2021 relative au Budget 62100 (M14) du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.**

6/ Vote du Budget 62100 M14 au titre de l'année 2022

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents ;

Vu le projet de budget principal CIAS du Fronsadais 62100 (M14) pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter, au titre de l'année 2022, le Budget Principal 62100 (M14) relatif au C.I.A.S du Fronsadais, tel que présenté ci-dessous :

II – Présentation générale du Budget : Vue d'ensemble Fonctionnement

		Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	360 000.00	313 918.85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement Reporté (2)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 46 081. 15
	=	=	=
Total de la section de Fonctionnement (3)		360 000.00	360 000.00

Dans ce budget 62100 (M14), sont reportées essentiellement les opérations relatives aux services transport des personnes à mobilité réduite et portage de repas à domicile.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget CIAS du Fronsadais 62100 (M14) relatif à l'année 2022.**

7/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62103 (M22)

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents,

Il est rappelé que le **compte de gestion** retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget annexe 62103 (M22) AMD du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration :

- 1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du Budget annexe 62103 (M22) dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe 62103 (M22) AMD du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;**

8/ Vote du Compte Administratif du Budget 62103 (M22) AMD du CIAS du Fronsadais

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents.

Considérant que Monsieur Jean GALAND, membre du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Considérant que Madame la Présidente était excusée et de fait n'était donc pas présente lors du vote du compte administratif.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public.

Monsieur Jean GALAND a explicité le rapport relatif au Compte Administratif et a fait procéder au vote de ce dernier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2021 du Budget annexe 62103 (M22) AMD du CIAS DU FRONSADAIS

APPROUVE le Compte Administratif 2021 relatif au Budget annexe 62103 (M22) AMD du C.I.A.S du Fronsadais, **ci-après**.

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Compte Administratif 2021 62103 AMD CIAS DU FRONSADAIS

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	1 274 037.29 €
Recettes	1 316 827.11 €
Résultat de l'exercice	+ 42 789.02 €
Investissement	Réalisé
Dépenses	10 239. 70 €
Recettes	3 146.05 €
Résultat de l'exercice	- 7093.65 €

9/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62103 (M22)

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents.

Vu le projet d'affectation du résultat transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 relative à l'AMD du CIAS du Fronsadais, présentée **ci-après** :

330058819	CIAS FRONSADAIS	Exercice 2021
Code FINESS	AMD DU CIAS DU FRONSADAIS	

Détermination et affectation du résultat

	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6)				
	soit A	120 ou 123 (1) ou 12 (2)	42 789,82 €	0,00 €
Reprise des résultats des exercices antérieurs				
	soit B	11510(1) ou 110	0,00 €	0,00 €
		11511(1) ou 111	0,00 €	0,00 €
	soit C	11519(1) ou 119	0,00 €	0,00 €
Reprise sur la réserve des compensation des déficits				
	soit D	10687	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement				
	soit E	1161	0,00 €	0,00 €
		1162(1)	0,00 €	0,00 €
		1163(4)	0,00 €	0,00 €
	soit F	1168(1)	0,00 €	0,00 €
RESULTAT A AFFECTER				
soit F = A + B + C + D + E			42 789,82 €	0,00 €
Résultat administratif ou corrigé				

Affectation du résultat administratif	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Réserves				
	1064(2)	Réserve des plus values nettes	0,00 €	0,00 €
	10682	Excédents affectés à l'investissement	0,00 €	0,00 €
	10683(1)	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM	0,00 €	0,00 €
	10688	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau				
	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	42 789,82 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00 €	0,00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF				
	114 ou 119 (5)	Report à nouveau déficitaire		0,00 €

- (1) ESSMS privés uniquement
 (2) ESSMS publics
 (3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après
 (4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9) pour les ESSMS publics
 (5) Compte 114 pour les ESSMS publics Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saine du juge de la tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Voix pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

➤ **Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2021 relative au Budget annexe 62103 (M22) AMD du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.**

10/ Vote du Budget 62103 (M22) au titre de l'année 2022

Vu l'article 10 de la loi N°2020-760 du 22 juin 2020 qui autorise jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents.

Vu le projet de budget AMD 62103 (M22) pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget AMD 62103 (M22) Dont les totaux sont précisés ci-après, relatif à l' AMD du C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2022.

Dans ce budget AMD 62103 (M22) sont reportées toutes les opérations relatives au service « aides à domicile ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Voix pour : 8

Voix contre : 1

Abstentions : 2

➤ **Vote à la majorité des membres présents et représentés le Budget AMD 62103 (M22) du CIAS du Fronsadais relatif à l'année 2022.**

**BP 2022 62103
AMD CIAS DU FRONSADAIS**

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 345 800 €
TOTAL INVESTISSEMENT	91 828 €

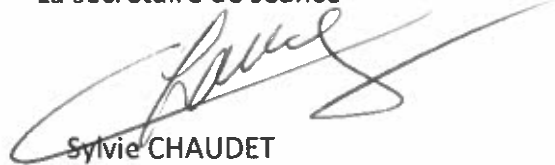
M. Christophe HENRY demande si le budget prévoit l'augmentation des charges de personnel qui est pressentie dans le cadre de la revalorisation du métier d'aide à domicile ; il est répondu que cette augmentation n'est pas prise en compte dans ce budget car les données chiffrées ne sont pas connues à ce jour, pour autant, il est indiqué que l'impact financier sera important budgétairement.

Tout le monde s'accorde à dire que ce métier est difficile et nécessite des contrats moins précarisant ainsi qu'une revalorisation salariale et il est communiqué que la hausse des charges de personnel sera

prise en compte dès que la collectivité aura connaissance des données chiffrées ; Il est acté que ces dernières seront prises en compte, par le biais d'une Décision Modificative, lors d'un prochain conseil du CIAS.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19H20.

La secrétaire de séance



Sylvie CHAUDET

La Présidente du C.I.A.S du Frontadars



Marie-France REGIS

